

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1880.

Crédits supplémentaires au Département de l'Intérieur <sup>(1)</sup>.

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE <sup>(2)</sup>, PAR M. BOCKSTAEL.

MESSIEURS,

Toutes les sections ont adopté à l'unanimité le projet de loi. Les notes explicatives prouvent la nécessité de chacun des crédits réclamés dans les six parts qui composent la somme de fr. 24,579 70 c<sup>s</sup>.

En conséquence, la section centrale adopte le projet à l'unanimité.

*Le Rapporteur,*  
H. BOCKSTAEL.

*Le Président,*  
LÉOPOLD DE WÆL.

---

<sup>(1)</sup> Projet de loi, n° 74.

<sup>(2)</sup> La section centrale, présidée par M. DE WÆL, était composée de MM. VAN ISEGHEM, PÉTY DE THOZÉE, WILLEQUET, BOCKSTAEL, D'ANDRIMONT et SCALQUIN.